

## Signature d'une convention entre la communauté de communes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers



Signature d'une convention entre la communauté de communes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers

LA CMA32 et la communauté de communes Artagnan en Fezensac s'engagent à développer l'économie de proximité et à favoriser l'attractivité artisanale du territoire.

**Le partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention le mardi 24 octobre au siège de la Communauté de communes, complexe des cordeliers à Vic-Fezensac entre Barbara Neto, présidente de la communauté de communes et Philippe Archer, président de la CMA 32.**

Etait présente **Martine Montejuado**, chargée de développement économique de la CMA32.



Comme l'a précisé **Barbara Neto** en amont de la signature, le partenariat existant depuis plusieurs années entre la CMA32 et la communauté de communes Artagnan en Fezensac s'était un peu essouffé au fil du temps.

La signature de la convention vise à redéfinir ce partenariat qui permettra de mettre en place des accompagnements en direction des porteurs de projets artisanaux et des artisans en place.

De manière plus générale, une permanence sera mise en place une fois par mois.

Mais ce partenariat se concrétisera aussi par des actions plus précises :

l'accompagnement sur la commercialisation de la zone de Carget dont la viabilisation est finalisée,

la présence de la CMA 32 sur le forum de l'emploi,

l'accompagnement de l'association des commerçants, Vic Kiosque,

le développement de la vitrine numérique des commerces et artisans locaux,

le développement de boutiques à l'essai ou de boutiques partagées dans des locaux commerciaux vacants.



**Philippe Archer** a rappelé que le rôle de la CMA32 est d'être au plus près des territoires et d'accompagner les entreprises artisanales qui sont la véritable ressource économique du Gers.

Comme il l'a souligné, si les plateformes numériques sont dans l'air du temps, elles ne pourront jamais remplacer les contacts humains.

La présence de la CMA 32 permettra d'apporter des réponses rapides à toutes les questions que se poseront les porteurs de projets ou les commerçants et artisans déjà installés - qu'il s'agisse de question économique, de formation, d'apprentissage...- ou d'orienter les personnes vers les services adéquats.

**Cette permanence aura lieu le premier lundi du mois de 13 h à 17 h dans les locaux de la communauté de communes aux Cordeliers.**

**La première aura lieu le lundi 6 novembre 2023.**